

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 janvier 2026

AUDIENCE DE FIXATION AU TRIBUNAL DE SENLIS

Une audience dite de fixation s'est tenue aujourd'hui à 13h00, dans le cadre d'une plainte pour diffamation déposée à mon encontre par Monsieur Nourredine Nachite, conseiller municipal d'opposition, à la suite du conseil municipal du 13 octobre 2025.

Je tiens à rappeler les faits avec précision, loin des approximations et des surinterprétations.

Lors de ce conseil municipal, alors que nous examinions une délibération de protection fonctionnelle, un échange verbal a eu lieu entre Monsieur Nachite et moi-même. Cet échange s'est déroulé dans un cadre public, politique et contradictoire — le type d'échanges que l'on observe dans toute assemblée démocratique. Oui, le débat peut être vif, piquant, parfois embarrassant pour certains, ici plus souvent pour certains, mais il reste parfaitement légitime.

Monsieur Nachite prétend aujourd'hui que j'aurais tenu des propos diffamatoires en affirmant qu'il serait à l'origine d'une page Facebook notoirement polémique, violente et constamment diffamante. Je conteste formellement cette interprétation.

En revanche, un fait est incontestable : Monsieur Nachite relaie, défend et légitime publiquement les propos issus de cette sphère numérique. Il en devient le relais, assumant comme siennes des attaques qu'il n'a pas initiées mais choisit de propager, comme il l'assume lors du même conseil municipal, et via ses propres vidéos par la suite. Chacun appréciera le degré de réflexion ou de convictions politiques dans ces choix.

Concernant l'audience de ce jour, je n'y ai pas assisté, et je l'assume pleinement. Ma présence n'était ni obligatoire ni requise. Il s'agissait uniquement de fixer le montant de la caution financière que Monsieur Nachite devra verser pour continuer une procédure judiciaire qu'il a lui-même déclenchée... autrement dit : décider combien il lui en coûtera, proportionnellement à ses revenus, pour prolonger son spectacle judiciaire.

J'étais naturellement représentée par mon avocat, qui a défendu ma position avec la rigueur et le sérieux juridiques nécessaires.

Pendant ce temps, je continue de rester à ma place : celle de Maire de Creil. Je préfère consacrer mon temps au travail concret pour les Creilloises et les Creillois plutôt que de le gaspiller dans des querelles d'ego, des provocations ou des manœuvres judiciaires aussi abjectes qu'inutiles.

Je poursuivrai mon mandat avec responsabilité, détermination et franchise. Je ne me laisserai ni intimider, ni détourner de l'intérêt général par des procédures instrumentalisées.

La justice fera son œuvre, sereinement. Moi, je continuerai de travailler pour les Creilloises et les Creillois, pendant que certains s'occupent surtout de leur propre mise en scène.

Pour plus d'informations, consultez notre site internet :

<https://www.creil.fr>

Contact presse :

Cabinet de la Maire – Laurent BLOCQUET, Chef de cabinet
Tél. : 03 44 29 67 42 - Email : l.blocquet@mairie-creil.fr